



Il était une Foy

Avril 2022

N°56

Le Journal de Sainte-Foy-de-Peyrolières



Le marché de plein vent a 11 ans !!



Soutenons nos producteurs et commerçants locaux

Bonjour à toutes et à tous,

2022 est une année électorale chargée : élections présidentielles les 10 et 24 avril et élections législatives les 12 et 19 juin.

Notre commune compte désormais 1566 électeurs validés par la commission de contrôle, soit 43 électeurs de plus depuis les élections précédentes du 27 juin 2021.

Comme je l'ai rappelé aux primo-électeurs lors de la cérémonie de la citoyenneté, ils ont acquis par leur âge, le droit de vote. Ce droit est un des fondements de notre démocratie. Compte tenu du taux d'abstention lors des dernières élections, et pour démontrer notre attachement à notre démocratie et à nos libertés, j'espère que ces nouveaux électeurs potentiels ainsi que vous tous qui êtes inscrits sur les listes électorales de la commune, vous accomplirez votre devoir de citoyen en participant en nombre à ces prochaines échéances électorales.

Notre monde vit actuellement un nouveau drame avec le conflit qui se déroule aux portes de l'Europe en Ukraine. Le courage démontré à chaque instant par les Ukrainiens pour défendre leur patrie et leurs libertés devrait nous inciter à plus d'engagement dans l'exercice de notre citoyenneté, à minima par une participation aux élections.

Votre Maire,
François Vives



Votre marché de plein vent tous les dimanches matin

En 2011, naissait le projet peut-être un peu fou, de créer un marché de plein vent tous les dimanches matin sur notre commune.

Depuis le marché a évolué, s'est structuré simplement : en 2015, transfert de la Halle/rue de l'Albergue vers la place Henri Dunant, légèrement moins visible mais tellement plus convivial ; des nouveaux producteurs et commerçants sont arrivés, d'autres sont partis, certains sont fidèles depuis les débuts. Les clients ont créé des liens ; le bouche à oreille fonctionne bien ; le marché a grandi donnant la priorité au commerce local de proximité si important lors des deux années COVID-19 que nous venons de traverser. N'ayant pu célébrer dignement ses 10 bougies, nous allons nous rattraper en ce mois

d'avril 2022 pour fêter la onzième année d'existence de notre marché local autour de moments d'échanges et de convivialité.

Comment voyez-vous votre marché local dans 11 ans ? N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et envies. Petits et grands, vous pouvez partager vos dessins, poèmes, rêves, souvenirs sur le thème « notre marché de plein vent de Sainte-Foy ».

Envoyez-nous le tout à mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr ou venez les déposer à l'accueil de la mairie avant le 22 avril.

Dans votre journal d'avril...

Action municipale > Page 2
Elections

Action municipale > Page 4
Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Vivre à Sainte-Foy > Page 5
Bien vivre ensemble

Vivre à Sainte-Foy > Page 6
3PA

SOUTIEN À L'UKRAINE

Nouveau complexe scolaire

La construction va bon train.....

Le bâtiment est hors air, hors eau et les serrures ont été installées pour une complète sécurité du complexe. Les deux systèmes de ventilation ainsi que toutes les gaines d'aération sont en place. Afin d'améliorer la ventilation et dans un souci d'économie budgétaire, la mairie a proposé une solution innovante et éco-responsable : chaque salle aura une fenêtre sans vitre sur la partie haute.

Le chauffage au deux tiers bois et un tiers gaz est installé. Les rails de séparation des pièces et le placo permettent petit à petit de matérialiser les différentes pièces (classes, salle de motri-

cié, ...). Les électriciens ont débuté leurs travaux. Les toitures sont maintenant étanches. La mise en place du gravier puis de la végétation sont programmées courant avril.

Les trois zones de parking se matérialisent : côté Couloumé pour les agents et les livraisons ainsi qu'une partie réservée au public pour accéder au city-stade ; devant le complexe scolaire un parking de 25 places et deux places pour personne à mobilité réduite ; sur l'autre côté un parking réservé au corps enseignant.

Vont débuter dans les prochaines semaines : l'installation des sanitaires, la mise en place



Vue aérienne du chantier mi-février - Photo Christophe PICCI, société ANTALICE PIX'AIR

de l'équipement de la cuisine, le revêtement des sols, les peintures extérieures et intérieures, le portail du patio, la plantation des arbres.

> EN CHIFFRES

Gros œuvre : 500m³ de béton, 150 tonnes d'acier, 14000 heures de travail pour l'entreprise BOURDARIOS

Elections 2022

Quelques rappels

Election présidentielle

Le Président de la République est élu au suffrage universel direct par les électeurs français lors de l'élection présidentielle. Son mandat dure 5 ans et est renouvelable 1 fois. Pour être élu, le candidat doit obtenir plus de la moitié des suffrages exprimés. Si aucun candidat n'est élu lors du 1^{er} tour (10 avril 2022), les 2 candidats arrivés en tête sont autorisés à se présenter au 2nd tour, qui a lieu 2 semaines après, le 24 avril 2022.

Elections législatives

Les élections législatives servent à élire les députés. Ils sont élus au suffrage universel direct par les électeurs français inscrits sur les listes électorales. Le mode de scrutin est un scrutin majoritaire à 2 tours les 12 et 19 juin 2022.

Pour pouvoir voter

Pour obtenir une carte électorale, il faut être inscrit sur les listes électorales. Si les inscriptions sont closes pour l'élection présidentielle, vous pouvez encore vous inscrire jusqu'au 6 mai 2022 pour les législatives.

L'inscription sur les listes électorales peut être faite :

- automatiquement, comme par

exemple, l'inscription d'office d'un jeune atteignant l'âge de 18 ans

- ou de façon volontaire
- ou à la suite d'un déménagement
- ou à la suite de l'obtention de la nationalité française.

Il est possible de vérifier votre inscription électorale et de connaître votre bureau de vote en utilisant un téléservice.

Pour Sainte-Foy, les deux bureaux de vote se tiendront à nouveau dans la salle des fêtes du village « la Halle ».

Toutes les cartes électorales doivent être renouvelées au début de l'année 2022. En effet, les nouvelles cartes sont établies lors des opérations de refonte des listes électorales, en général tous les 3 à 5 ans. La carte électorale n'est pas une pièce d'identité. Elle n'est pas obligatoire pour voter. La carte électorale est envoyée par courrier à votre domicile au plus tard 3 jours avant le 1^{er} tour de l'élection. Si votre carte électorale ne vous a pas été distribuée avant l'élection, elle est conservée au bureau de vote. Vous pourrez la récupérer le jour du vote en présentant une pièce d'identité.

Pour voter, vous devez prouver votre identité. Les documents



à présenter diffèrent selon que vous votez en France ou à l'étranger (poste consulaire ou ambassade). Liste des pièces d'identité via ce lien : <https://www.service-public.fr>

Recensement citoyen

Chaque jeune Français de 16 ans doit se faire recenser. Son recensement citoyen (parfois appelé par erreur recensement militaire) fait, il reçoit une attestation de recensement. Il doit présenter cette attestation lors de certaines démarches (par exemple, pour son inscription au bac avant 18 ans). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Informations extraites du site officiel de l'administration française : <https://www.service-public.fr>



Démocratie

Cérémonie de citoyenneté 2022

La cérémonie a permis au Maire de rencontrer chaque jeune de 18 ans nouvellement inscrit sur la liste électorale de sa commune. Le discours du Maire a rappelé les principes fondamentaux de la République, de la démocratie et de notre système politique. Cette cérémonie fait le lien entre la remise de la carte électorale, le recensement militaire et la Journée Défense et Citoyenneté (JDC). Un livret du citoyen a été remis à chaque jeune adulte avant la traditionnelle photo de groupe.

Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux sur le site www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr





Equipements

Le nouveau service technique

Avril sera le mois du renouveau pour l'équipe du service technique.

À chaque visite de chantier de janvier et février, l'intérieur du bâtiment a changé d'aspect et de couleur passant des matériaux bruts à une finition peinte ou carrelée. Mi-février, l'entreprise Lefebvre-Eurovia est intervenue sur les extérieurs pour couler les dalles en béton sous la partie ouverte du bâtiment et pour créer une plateforme d'entreposage à l'extérieur. C'est la même entreprise qui a finalisé l'écoulement du pluvial, installé la fosse eaux usées, et goudronné la plateforme et le chemin d'accès. Le parking attendant, dédié au

service technique, est en dalles engazonnées.

Le grillage, le portail et le lampadaire extérieur sont les dernières installations.

Les différents corps de métier ont eu deux semaines fin mars pour finir leurs interventions. Cette phase déclenchée par l'architecte le 16 mars s'appelle l'OPR (Opérations Préalables à la Réception). Parallèlement les abords du chantier ont été travaillés pour améliorer la vue présente et future. Les dépôts de terre du chantier ont été nivelés pour permettre l'entretien avec l'épareuse com-

munale. La surface a été aplaniée jusqu'aux limites du terrain, les acacias en bordure du chemin de Mestroun ont été coupés par l'entreprise Guérin. Des arbrisseaux trouvés dans la nature ont été replantés par les agents. Après son installation, l'équipe du service technique aura à cœur de finaliser puis d'entretenir les lieux.

La plateforme en bordure de la route de Saiguède restera un parking libre d'accès pour les promeneurs et randonneurs, complétant ainsi les parkings disponibles autour du stade et des autres terrains de jeux.



Bienvenue En renfort de l'équipe technique

Originaire de Muret, Ivan DEMOURON connaît bien notre territoire ayant vécu à Poucharramet puis à Rieumes avant de venir s'installer à Sainte-Foy en plein COVID. Après 3 ans au sein de la communauté de communes Cœur de Garonne, Ivan a rejoint l'équipe communale du service technique le 1^{er} mars 2022 en contrat PEC (Parcours Emploi Compétences). Passionné de poissons, Ivan a plusieurs projets en cours :

- la création d'une association en partenariat avec la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) de Rieumes et l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA) de la vallée du Touch pour initier les jeunes à la pêche ;

- des aquariums d'eau douce pour poissons exotiques qu'il construit depuis la coupe du verre jusqu'à la reproduction de certaines espèces de poissons.

Ivan est très heureux de cette nouvelle opportunité professionnelle et des relations qu'il a déjà créées sur la commune.

Retable de « Coblenz »

Sur le départ

Le Retable de « Coblenz » de Daniel Coulet va bientôt quitter l'église de Sainte-Foy. Si vous ne l'avez pas encore vu ou si vous souhaitez le revoir, vous avez jusqu'au 11 mai 2022. En effet, cette œuvre monumentale,



créée en 2010 pour l'église Saint-Castor à Coblenz, va partir pour

l'église d'Auvers-sur-Oise dans le cadre de son festival.

Accueil de proximité

Les services des impôts plus proches de vous

Les Services des Impôts des Particuliers (SIP) peuvent vous recevoir lors des permanences organisées sur Rieumes et Saint-Lys.

Ces permanences sont ouvertes pour vous informer et vous accompagner dans les démarches simples comme la création de votre compte fiscal ou la gestion de vos impôts en ligne, les questions sur le prélèvement à la source, la souscription d'une première déclaration ou encore les

problèmes de paiement (impôt sur le revenu, taxe d'habitation ou foncière).

- Sur Rieumes, maison du Tailleur, 2 place du marché à la volaille : le jeudi de 9h à 12h sur rendez-vous à l'espace France services.

- Sur Saint-Lys, mairie, 1 Place nationale : le mardi de 9h à 12h et de

13h30 à 16h, le jeudi de 13h30 à 16h sur rendez-vous de préférence. Vous pouvez prendre rendez-vous sur www.impots.gouv.fr, directement via votre compte ou en passant par la rubrique « contact » (il vous faudra préciser vos adresse et numéro de téléphone).

France services peut également vous aider à prendre ce rendez-vous.

Contact : Audrey GALEOTÉ ou Lauralie SOULA au : 09 67 51 89 96 ou 06 14 80 78 39

Mail : franceservices.rieumes@cc-coeurdegaronne.fr



Urbanisme

Plan Local d'Urbanisme : où en est-on ?



Le 15 février 2022, après plus de 3 ans de travaux, le conseil municipal a approuvé la phase d'arrêt du projet du PLU conformément au PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Ce projet débattu par le conseil municipal en 2019 et 2021, s'inscrit dans la continuité des éléments présentés à la population dans le cadre de la concertation ouverte du 27 novembre 2018 au 15 février 2022 et lors de la réunion publique de juin 2021. Il prend en compte la législation de l'urbanisme la plus récente qui nous est imposée et notamment la loi « climat et résilience » qui vise surtout à mieux maîtriser la consommation foncière et à préserver les terres agricoles et naturelles de la commune.

Cette phase constitue la formalisation du projet retenu avant

l'enquête publique. Le projet est soumis aux PPA* pour avis pendant une durée de 3 mois.

L'enquête publique se déroulera donc à l'issue de cette phase de consultation auprès des PPA et pourrait débuter au second semestre 2022 pour une durée de 30 jours. Les dates précises seront communiquées par la mairie lorsqu'elles seront connues.

Dans le cadre de la concertation qui est désormais terminée, les demandes formulées en mairie ont toutes été examinées en commission urbanisme en fonction des critères de :

- maîtrise de la consommation

foncière et de préservation des terres agricoles et naturelles,

- maîtrise du coût des linéaires de réseaux,
- préservation de la dynamique du centre bourg.

Lors de l'enquête publique, vous pourrez soumettre à nouveau votre demande argumentée pour qu'elle soit étudiée par le Commissaire Enquêteur (nommé par le tribunal administratif) qui sera chargé de rédiger un rapport neutre et étayé sur le projet de PLU.

Le projet de PLU est consultable en mairie sur l'ordinateur disponible dans le hall d'accueil, ainsi

que sur le site internet de la commune.

Pour toute question, vous pouvez contacter le service urbanisme par téléphone (05 61 91 73 09) ou par mail : urbanisme@sainte-foy-de-peyrolieres.fr.

Informations complémentaires sur le site de la commune : <https://sainte-foy-de-peyrolieres.fr/vos-demarches/urbanisme-reseau/revision-generale-du-plu/>

*PPA : Personnes Publiques Associées : Services de l'État, Chambre d'Agriculture, gestionnaires des réseaux, DREAL, SCOT, communauté de Communes...).



Urbanisme et environnement

Les autorisations d'urbanisme ont un coût

Toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme sont instruites par le service ADS (Autorisation des Droits du Sol) au Pays Sud Toulousain de Carbonne. Ce service, nécessaire à l'instruction des permis, des déclarations préalables, des CU opérationnels, coûte plus de 12000€ /an à la commune.

Nous vous demandons donc d'être vigilants avec vos constructeurs et de vous assurer qu'ils ont pris connaissance du Règlement du Plan d'Urbanisme communal afin d'éviter des allers-retours qui engendrent des dépenses inutiles pour la collectivité. Nous faisons instruire actuelle-

ment de nombreuses demandes d'autorisation d'installations de panneaux photovoltaïques qui n'aboutissent pas pour diverses raisons, or, chaque DP (déclaration préalable) coûte 107€ à la commune.

Ce sont des dépenses supplémentaires pour notre collectivité, elles pourraient être évitées.

Afin d'éviter des surcoûts inutiles à la suite de refus et dépôts supplémentaires, vous pouvez soumettre vos dossiers au service urbanisme de la mairie avant transmission définitive au service ADS. Cette première lecture permettra de vérifier les points qui pourraient bloquer les dossiers.

DICRIM

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

Comment réagir aux situations de crise ? Risques naturels, sanitaires ou technologiques, les communes doivent être prêtes à agir pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population (tempête, canicule, accidents divers...).

Informé et responsable, chacun pourra réagir au mieux, relayer l'information et se mobiliser en cas de crise importante.

L'information sur les risques majeurs, potentiellement présents sur notre commune avec l'activité industrielle classée SEVESO de l'entreprise LACROIX-RUGGIERI, est détaillée au travers du DICRIM qui est joint à ce numéro 56.

Consultez et conservez précieusement

cette nouvelle édition, pour être un acteur actif de votre sécurité et de celle des autres. Ce DICRIM, texte réglementaire et obligatoire, a pour objectif de vous conseiller sur les bons réflexes et la conduite à tenir face à un événement grave quelle que soit son origine.

Solidaires et organisés, la sécurité civile est l'affaire de tous.





Guerre d'Algérie

Que commémore-t-on le 19 mars ?

Le 19 mars 2022 a marqué le 60^{ème} anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. La guerre d'Algérie (1954-1962), est restée longtemps une « guerre sans nom », désignée sous les vocables « événements » ou « opérations de maintien de l'ordre ». Pendant plus de 30 ans, les

événements les plus troubles (répression de la manifestation du 17 octobre 1961, torture, massacres de civils...) sont passés sous silence par les différents gouvernements. En juin puis octobre 1999, l'Assemblée nationale puis le Sénat votent à l'unanimité la loi de reconnaissance officielle de la

guerre d'Algérie. La loi substitue à l'expression « aux opérations effectuées en Afrique du Nord » l'expression « à la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Cette loi dite mémorielle ouvre la voie à une reconnaissance officielle du préjudice subi par l'ensemble des victimes du conflit.

La loi du 6 décembre 2012 institue le 19 mars journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Source : www.vie-publique.fr



Environnement

Nouvelle réglementation des quads

L'article L.362-1 du Code de l'Environnement énonce : « l'interdiction générale de circulation des véhicules à moteurs dans les espaces naturels en dehors des voies ouvertes à la circulation ». Leur circulation n'est donc possible que sur les voies appartenant au domaine public de l'Etat, des départements et des communes, sur les chemins ruraux et sur les voies privées, sauf arrêté pris dans le cadre du pouvoir de Police du Maire des communes.

Afin de préserver la biodiversité communale et pour réduire la consommation de carburant dans les conditions économiques actuelles, le conseil municipal a pris la décision de limiter cette circulation exclusivement aux engins bénéficiant d'un système de transmission à pédales et ce, sur l'ensemble de notre territoire. L'arrêté de restriction de circulation sera pris à compter du vendredi 1^{er} avril 2022, pour une période de 6 mois renouvelable.

Nouveau, à conserver

Le guide « Bien vivre ensemble »

Vous trouverez inséré dans ce numéro 56 de votre bulletin municipal, un guide rappelant à chacun ses droits et devoirs en matière de vie commune. En ce début de printemps et alors que nous allons être tous amenés à profiter des espaces extérieurs, il nous a semblé utile de rappeler quelques règles de base afin de rendre notre environnement sûr et agréable. Toutes les illustrations ont été réalisées par les enfants de l'école

élémentaire dans le cadre de leur activité Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE). Nous les remercions ainsi que leurs encadrants pour ces belles réalisations et pour leur implication dans la vie de notre commune. Bonne lecture !

Les dessins réalisés par les enfants de l'ALAE seront exposés dans le hall de la mairie du 11 au 30 avril 2022.





A leur rencontre

« Penser, Parler, Partager, Agir » : 3PA, un espace des possibles...



Mettre l'écologie au service des humains et du territoire : une démonstration par le faire.

Faciliter la transition écologique au service des humains et du territoire est l'objet de l'association 3PA - La Maison de la Terre depuis 2004.

Cette association est en plein développement avec de nombreux projets et tout un écosystème qui, au-delà de l'éducation à l'environnement stimule l'emploi local et durable. Parmi leurs nombreux projets, citons :

- L'École de la Transition Écologique (ETRE) forme des jeunes de 16 à 25 ans aux métiers manuels (menuiserie en bois recyclé, agro-écologie, écoconstruction, énergies renouvelables).
- La Maison de la Terre est un café associatif et culturel de proximité à Poucharramet.



Le chantier de rénovation de la cuisine de la «Halle» par les jeunes de 3PA

- Bordanova, le tiers-lieu rural à Lahage héberge des structures œuvrant pour une économie circulaire, sociale et solidaire. La mairie de Sainte-Foy a proposé en 2018 aux élèves de l'École de la Transition Écologique de travailler sur le projet de la cabine à lire, un projet citoyen devenu un lieu fréquenté journalièrement par les Foyens. D'autres réalisations ont suivi (bancs, cuisine de la salle des fêtes) ainsi que des partenariats culturels dans le cadre du festival

Terre de Jazz, Cœur Estival ou des demandes directes d'animation de soirée par la mairie. Ce partenariat Sainte-Foy-3PA est exemplaire de l'engagement d'une collectivité sur son territoire. Pour rencontrer 3PA : une visite publique les 15 du mois à 15h sur inscription à : contact@3paformation.fr et le Festival AgitaTerre les 2 et 3 juillet à Lahage. Site internet : <https://www.3paformation.fr/>



Médical

Un nouveau cabinet infirmier

Delphine Valenza, infirmière puéricultrice et Emeline Blasy, infirmière expérimentée en pédiatrie, se sont installées à Sainte-Foy au 1, avenue du 19 mars 1962 depuis le 3 janvier 2022.

Tél : 07 65 71 03 37

Nouveau service

« NV Assist » pour vous seconder dans vos tâches administratives

Portrait de Nathalie Marchesi qui vient de créer ce nouveau service à Sainte-Foy.

Après plusieurs années d'expériences dans diverses sociétés, j'ai décidé de donner un nouvel élan à ma carrière et je propose aujourd'hui de mettre mes compétences aux services des artisans, indépendants, TPE ou PME en tant qu'assistante administrative et commerciale indépendante.

Si vous avez besoin d'externaliser vos tâches administratives, de gestion commerciale ou préparation comptable, de remplacer un/une de vos salariés temporairement ou si vous avez tout simplement un surcroît d'activité, je suis là pour vous aider et vous libérer du temps. Je suis rigoureuse, organisée, polyvalente et la confidentialité est de mise.

Beaucoup plus simple qu'un recrutement, une prestation sur mesure régulière ou ponctuelle, à la journée ou à la tâche, sur place



ou à distance.

Secteur Sainte-Foy, Saint-Lys, Fonsorbes, Plaisance du Touch, Colomiers, Tournefeuille, Muret, Seysses, Frouzins, Cugnaux...

Ne vous souciez plus de vos papiers, consacrez-vous à votre métier, « NV Assist » est là pour vous aider.

Contact :

Mail : nvmassist@gmail.com

Tél : 06 82 29 65 44

www.linkedin.com/in/nathalie-marchesi-assistanteindependante

Portrait de Foyen

Istvan Caillet, champion de BMX

De l'école Jules Ferry aux Jeux Olympiques de Tokyo, voilà un beau parcours pour cet enfant du pays qui a fait de sa passion pour le BMX Freestyle son métier.

Encore adolescents lui et son frère Neal passionnés du même sport construisent sur le terrain de leurs parents une structure impressionnante, sorte d'immense skate-park, qui leur permet de s'entraîner quand ils le souhaitent.

En 2007, Istvan se lance au Festival International des Sports Extrêmes. Repéré par la Fédération Française de Cyclisme, il est aujourd'hui membre de l'équipe de France de BMX Freestyle. Cette discipline ayant fait son apparition aux JO de Tokyo en 2021, Istvan a été sélectionné comme remplaçant du titulaire Anthony Jeanjean. A cette occasion, Istvan s'est confié : « même si c'est un peu frustrant d'être sur la touche, je suis fier et heureux de partir aux Jeux Olympiques, ça me motive pour la suite et notamment les JO de Paris en 2024. » Nous ne pouvons que



lui souhaiter une prochaine médaille olympique.

Quant à son frère Neal, il s'est tourné vers une passion moins... acrobatique mais tout aussi belle, la boulangerie-pâtisserie. Il est actuellement le patron du « Moulin Gourmand » à Saint-Lys et emploie une quinzaine de salariés. Une autre belle réussite !



Histoire de l'ancienne école

Deux écoles dans un même bâtiment ...

Année scolaire 1988/1989 : les trois classes de « l'école primaire de Sainte-Foy » occupent le bâtiment de l'ancien presbytère entièrement transformé qui ne s'appelle pas encore « Jules Ferry ». L'élémentaire occupe deux des trois classes de l'étage, tandis que la classe maternelle utilise le rez-de chaussée : une salle de classe, une salle de motricité, un dortoir aménagé entre les deux.

Les effectifs grimpent très vite. En 1990, l'école primaire Jules Ferry se sépare en deux entités : une école maternelle de deux classes et une école élémentaire qui compte dorénavant trois classes. Les cinq salles de classe du bâtiment sont désormais utilisées.

L'école maternelle ouvre sur la



La classe maternelle en 1989

cour sud, un préfabriqué y a été installé ainsi qu'une structure de jeux en bois. L'école élémentaire utilise la cour ouest.

Les repas sont confectionnés sur place, à la cantine, dans le bâti-

ment qui sépare les deux cours ; son entrée se couvre rapidement d'une verrière.

Dans la décennie 1990-2000, le nombre d'élèves croît régulièrement. L'école élémentaire compte une 4^{ème} puis une 5^{ème} classe. Les élèves sont accueillis dans des bâtiments préfabriqués. Les deux écoles cohabiteront jusqu'à la construction de l'école maternelle « Jean-Baptiste Clément » en 2003.

A partir de là, l'école « Jules Ferry » n'accueillera que les élèves de l'école élémentaire.



Etat civil

Du 1^{er} décembre 2021 au 28 février 2022

Naissances

CONÉDÉRA Alba
COURS Nyno
DUTECH CINI Candice
FAUVEAU Adèl*
PASCAL Léonard

Mariages

CABORDERIE Axel
& GUILHEM Coralie
KAUFFEISEN Antoine
& GRÖNER Claudia

Décès

BOUTIN Irma née BONGIOVANNI
CAZALOT Maurice
CROUAU Léontine née FOSSERIES
DUVAL Marie née RICCHI
ESTREMS Sylvette née MERCADIER
GARIGNAC Marthe
MARTRES Yvette née CRABIFOSSE
PANGRAZI François
PONS Jeannine née DÉGÉ
SALVADOR Lucia née ÖNA
SERVANT Yves*
SERVENTI Suzanne née
FAGEGALTIER
SOLLE Jean

* Manquant au N° 55

Expression Libre

La tribune d'expression libre est destinée à faire vivre la démocratie locale.

« Sainte-Foy ensemble »

Les déménagements de l'école élémentaire et du service technique vers leurs nouveaux bâtiments nous permettent maintenant de nous tourner vers de nouveaux projets.

Une première réunion du comité consultatif aménagements et travaux s'est tenue, venant compléter les réflexions engagées par les élus pour la réhabilitation des bâtiments libérés. L'arrêt du PLU a été approuvé par le conseil municipal le 15 février dernier. Il définit, entre autres, les perspectives de potentiels projets. Par exemple, la création d'une Maison de Santé Pluriprofessionnelle (MSP). La phase d'études de faisabilité est en cours en lien avec les professionnels de santé de la commune qui sont concernés. Comme pour tous nos projets, celui de cette MSP sera traité dans le respect de la maîtrise du budget communal. Nous continuerons à vous tenir informés en toute transparence au travers de nos supports de communication et lors des « Parlons-en » pour lesquels nous espérons vous retrouver nombreux en présentiel.

« Au plus près des foyens »

Le 15 Février dernier, le maire a présenté le projet de PLU pour la commune. Conformément à ce qui avait été annoncé dans le PADD «débattu» en 2019 puis en 2020, ce projet prévoit une densification de l'habitat dans le centre-bourg avec 3 zones représentant 140 logements. Le texte prévoit par contre l'impossibilité de bâtir tout nouveau logement pour les hameaux et quartiers extérieurs. Pour cela, il crée une Zone Uh qui restreint drastiquement les possibilités de construction dans des zones anciennement constructibles. De plus, une partie non négligeable de ces zones bascule en Zone Agricole avec une quasi impossibilité de retour en arrière et une perte de valeur immobilière. La majorité municipale autour du maire a voté comme un seul homme ce projet. De notre côté, bien que favorables au développement du centre bourg, comme nous nous y étions engagés pendant la campagne électorale, nous avons voté contre, étant tout à fait opposés au blocage à l'extérieur du village.

CCAS

Solidarité Ukraine



Dès le début du conflit en Ukraine, notre commune via son CCAS s'est mobilisée en organisant une collecte dans le hall de la mairie. Un premier transport a été effectué au profit de l'association toulousaine « Yaroslava ». Celle-ci ayant maintenant des problèmes de stockage, les biens récoltés seront acheminés vers l'Hôtel de Région.

Vous pouvez apporter toutes sortes de biens de première nécessité, à l'exception des vête-

ments (liste consultable en mairie et sur notre site internet).

La mairie recueille également les offres d'hébergement. Les volontaires sont invités à remplir une fiche de renseignements concernant leur logement, puis l'offre est transmise à la préfecture.

Concernant les dons financiers, vous pouvez vous tourner vers des associations humanitaires telle que la Croix Rouge, ou l'UNICEF.

Un grand merci à tous ceux qui se sont déjà mobilisés !



SOUTIEN AU PEUPLE
UKRAINIEN

Les Associations de Sainte-Foy

Les Fidésiades et les Sainte-Foy de France

Joël Caubet, le président de cette dynamique association a accepté de répondre à nos questions.

Pourquoi ce nom ?

Depuis plus de 20 ans, une manifestation est organisée en août par l'une des 16 communes de France portant le patronyme « Sainte-Foy ». On l'appelle « Les Fidésiades » car les habitants sont des Fidésiens (ou des Foyens, ou des Santa-Férins suivant les communes). En 2012, c'était notre tour d'organiser ce rassemblement pour environ 350 participants. L'association « Fidésiades en Savès » a été créée pour cela.

Vous continuez à faire vivre l'association, pourquoi ?

Les Fidésiades, c'est un beau moment de convivialité qui permet de découvrir les richesses d'autres régions et de rencontrer d'autres personnes. Alors, depuis 10 ans, notre association organise chaque année des manifestations afin de payer un bus pour rejoindre cette réunion annuelle et financer en partie



C'était il y a 10 ans à Sainte-Foy.....

le séjour des participants : videgreniers, mais aussi bourses aux vêtements, bourses culturelles, bourses aux jouets et lotos. La prochaine manifestation culturelle c'est un hommage à Christo : l'emballage du clocher pendant deux semaines !

Combien de membres l'association compte-t-elle ?

L'association compte 13 membres et de nombreux bénévoles.

Où « Les Fidésiades » se dérouleront-elles cette année ?

En août, c'est nous qui recevons ! En effet en 2020, nous aurions

dû avoir le plaisir de recevoir de nouveau ce rassemblement. Cependant, à la suite de la crise sanitaire liée à la COVID-19, nous avons dû reporter cet événement en 2021... puis reporter à nouveau... Cette année, si tout se déroule normalement, nous allons enfin pouvoir nous retrouver les 20 et 21 août !

Contact :

joel.caubet31@orange.fr
Site internet : <https://fidesiadesensaves.jimdofree.com>

Votre Centre Communal d'Action Sociale

Vous pouvez l'aider !

Les mois qui viennent de s'écouler ont vu la mise en place par l'équipe du CCAS de plusieurs actions : coupon sport/culture et classe découverte pour les enfants des familles les moins aisées, aides individuelles aux personnes en difficulté, création par deux de ses membres de l'association « Les Tamalous » ... Cette équipe met tout son espoir dans la fin prochaine de l'épidémie de la COVID-19 afin de pouvoir amplifier encore ses actions. Si celles-ci vous semblent utiles, sachez que vous pouvez y par-

ticiper par le biais de dons déductibles des impôts à hauteur de 66 % de leur montant, dans la limite de 20 % des revenus imposables. Les entreprises sont également concernées : les dons effectués, en espèces ou en nature, sont déductibles des impôts sur les bénéfices, à hauteur de 60%.

Le CCAS est à votre service :
ccas@sainte-foy-de-peyrolieres.fr



Application

PanneauPocket

Rejoignez-nous.
<https://app.panneau-pocket.com>

Sports

USSF Pétanque

• 15 mai coupe

USSF Football

Prochains matchs à Sainte-Foy

- 2 avril
- 23 avril
- 21 mai



D'avril à juin

Avril

Les 10 et 24,
Election présidentielle,
La Halle

Les 16 et 17,
Bourse culturelle,
les Fidésiades en Savès, La Halle

Samedi 23,
Course de vélo nocturne, Vélo Club de Saint Lys, stade, départ 19h

Mardi 26,
Soirée « Parlons-en », La Halle, 20h

Mai

Les 7 et 8,
Salon des vendeurs indépendants « fêtes des mères et des pères », La Halle

Samedi 8,
Commémoration Victoire 1945, départ mairie 10h

Les 13 et 14,
Bourse sportive, les Fidésiades en Savès, La Halle

Dimanche 15,
Bal Country, Country Friends Route 632, La Halle, 14h

Juin

Dimanche 5,
Olympiades canines, Les Zamis en balade, stade, 10h

Lundi 6,
Vide greniers, USSF Pétanque, boulodrome

Vendredi 10,
Kermesse des écoles, AFPEL, école élémentaire

Les 12 et 19,
Elections législatives, La Halle

Dimanche 19,
Vide greniers, les Fidésiades en Savès, stade

Les 25 et 26,
Salon du livre, AGORA, La Halle



Trois petits poissons se sont glissés dans ce numéro.
Les avez-vous trouvés ?

La mairie à votre service

Contacter la Mairie : Tél. : 05 61 91 73 09 - Fax : 05 67 80 68 51
Courriel : mairie@sainte-foy-de-peyrolieres.fr - **Astreinte soir et WE : 06 37 64 56 23**
Horaires d'ouverture : **Lundi, mardi et vendredi :** 9h -12h et 13h30 - 17h.
Mercredi : 9h-12h. **Jeudi :** 9h30 - 12h et 13h30 - 17h. **Samedi :** 9h - 12h (semaines impaires).
www.sainte-foy-de-peyrolieres.fr

Responsable de publication : François VIVES - **Réalisation :** aldorande-communication
Impression : Editions Bucerep, tél : 05 61 21 15 72 - Imprimé sur papier PEFC.
Ont participé à la réalisation de ce bulletin : le maire : François VIVES, le Comité communication : Carole CALL, Joëlle ESCALLE, Dominique GUYS, Antoine KAUFFESEIN, Aline MARTRES, Véronique PORTE, Isabelle ROQUEBERT. Également Pascal DELCOUDERC. Coordination : Sylvie DUPIN.

